

PG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

4
DECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 | N° 107 /PCM/III.-

SOMMAIRE :
Nomination.-

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
VU la Loi n°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par LE PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU la Décision n°I8/PCM/III du 12 Janvier 1959, nommant Mr.KOUKOUI Chef de Subdivision Centrale de POBE;
VU les nécessités de Service;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er.- Mr.KOUKOUI Charles, Secrétaire d'Administration, 2ème classe 2ème échelon, du Cadre Commun Supérieur des S.A.F.C., Chef de la Subdivision Centrale de POBE-KETOU, est nommé Adjoint au Commandant de Cercle de PORTO-NOVO;

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

PORTO-NOVO, le 21 AVRIL 1960

M.AROUNA.-

H.MAGA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	I
M.T.	5
POBE-KETOU	I
Cerc.P/Novo	I
Trésor	I
C.F.	I
C.D.	I
M.F.	I